

Présidence

Dossier suivi par

Mickaël DIDAT

Tél. 04.74.45.47.04

mickael.didat@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlpt_local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procédur
res_urba\Documents_urba\PLU\ST_DI
DIER_FORMANS\Modif_Rev°\LH_modif
_St-Didier-Formans-n°2-2021.doc

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43



MAIRIE DE ST DIDIER DE FORMANS
100 RUE DE LA MAIRIE
01600 ST DIDIER DE FORMANS

Bourg-en-Bresse, le 26 juillet 2021

Objet : modification n°2 du PLU
- AVIS -

Monsieur le Maire,

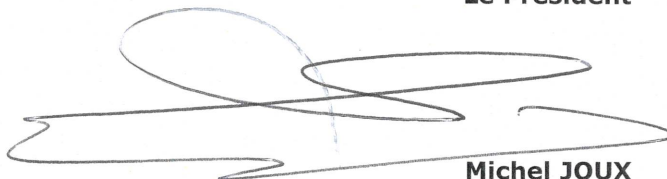
Par un courrier réceptionné dans nos services le 7 juillet 2021 et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de St Didier-de-Formans, suite à votre arrêté du 28 décembre 2020. Nous vous en remercions.

Le projet vise notamment à phaser l'ouverture des secteurs à urbaniser soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Pour des raisons d'accès, il réduit également la densité des constructions de l'OAP n°6 du Quartier du futur collège (partie Est) en limitant le nombre de logements à 6. Ce potentiel serait en outre compensé par la suppression de tout ou partie des emplacements réservés n°2 et 1 situés dans un périmètre d'étude mis en place au titre de l'article L424-1. Il nous semble que ce périmètre, pour lequel un scénario de développement a été établi (page 10 de l'additif au rapport de présentation) pourrait constituer une OAP précisant une densité de logements minimale.

Au regard de ces éléments, nous émettons un **avis favorable** sous réserve de prendre en compte nos remarques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Michel JOUX